

Liste des documents officiels liés à la naissance et la reconnaissance

Actes	Rubrique (Commande en ligne)	Conditions de délivrance (Remplir 1 des conditions citées)	Utilité	Prix en CHF
Acte de naissance	Acte de naissance	<ul style="list-style-type: none"> Être né dans le canton de Vaud si l'acte est pour vous Avoir un lien de filiation direct avec l'enfant pour lequel vous faites la demande (mère ou père si l'enfant a été légalement reconnu) 	Ce document est utile pour : <ul style="list-style-type: none"> les autorités administratives suisses (communes, AVS/AI, etc.) les institutions privées (assurance-maladie) l'employeur (allocations familiales) l'école (inscription) etc. 	30.-
Extrait du registre des naissances (CIEC) (formulaire international)	Acte de naissance	<ul style="list-style-type: none"> Être né dans le canton de Vaud si l'acte est pour vous Avoir un lien de filiation direct avec l'enfant pour lequel vous faites la demande (mère ou père si l'enfant a été légalement reconnu) 	Ce document est particulièrement utile pour les autorités administratives étrangères (notamment pays d'origine)	30.-
Confirmation de la reconnaissance	Acte de reconnaissance (confirmation d'une reconnaissance)	<ul style="list-style-type: none"> Avoir reconnu un enfant dans le canton de Vaud Votre enfant a été reconnu dans le canton de Vaud Avoir été reconnu dans le canton de Vaud si la confirmation est pour vous 	Ce document est utile pour : <ul style="list-style-type: none"> les autorités administratives étrangères (notamment pays d'origine) les autorités administratives suisses (communes, AVS/AI, etc.) les institutions privées (assurance-maladie) l'employeur (allocations familiales) l'école (inscription) etc. 	30.-

Suite du tableau :

Actes	Rubrique (Commande en ligne)	Conditions de délivrance (Remplir 1 des conditions citées)	Utilité	Prix en CHF
Autorité parentale conjointe	Copie certifiée conforme de la Déclaration concernant l'autorité parentale conjointe		Ce document est utile pour : <ul style="list-style-type: none"> • les autorités administratives suisses (communes, AVS/AI, etc.) • les institutions privées suisses (assurance-maladie) • l'employeur (allocations familiales) • l'école (inscription) • etc. 	35.-
Certificat relatif à l'état de famille enregistré	Certificat relatif à l'état de famille enregistré	<ul style="list-style-type: none"> • Être de nationalité suisse et originaire du canton de Vaud (cf. verso de la carte d'identité ou passeport) • Avoir eu un événement d'état civil en Suisse après 2005 (naissance d'un enfant, mariage, décès...) 	Ce document est établi en tant qu'extrait du registre de l'état civil. Il donne des informations sur les parents et les enfants enregistrés ainsi que sur le conjoint ou le partenaire actuel de la personne de référence. Ce document est valable pour les affaires successorales.	40.-